

Le journal télévisé de France 2 (20 mars 2017) a publié un reportage sur les Français qui pratiquent l'autoconsommation énergétique, avec ou sans injection sur le réseau. L'occasion de découvrir comment on peut équiper un moulin, avec un bon temps de retour sur investissement. Cette voie est désormais soutenue par les appels d'offres du ministère de l'Environnement comme par la loi de transition énergétique et les ordonnances sur l'autoconsommation : des dizaines de milliers de sites pourraient être restaurés et équipés à terme. Une solution intelligente et constructive pour nos territoires, fidèle à la raison d'être historique des moulins et usines à eau, apportant une contribution modeste mais concrète à un mix énergétique durable. Cet horizon est autrement plus désirable que la destruction de ce patrimoine hydraulique agrémentant par ailleurs le paysage des rivières françaises et témoignant de la longue histoire de leurs usages. Les propriétaires ont donc tout intérêt à préserver leurs ouvrages et leur droit d'eau, conditions nécessaires pour produire demain et, s'ils ne veulent pas produire eux-mêmes, pour vendre ou transmettre un bien qui sera susceptible d'être valorisé.